

**AVIS**  
**PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES**  
**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA**  
**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**COMMUNE DE SEVIGNACQ**

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 11 juin 2013, il sera procédé pendant un mois à une enquête publique sur la demande formulée par le Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets ménagers et assimilés du Bassin Est du Béarn concernant la demande d'autorisation d'exploitation du futur centre de tri de Sévignacq

Cette installation est soumise à autorisation par référence aux rubriques ci-après de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2714 : Installation de transit , regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur à 1000 m<sup>3</sup> ( 6 437 m<sup>3</sup>)

2713 : Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711. La surface étant supérieure à 1000 m<sup>3</sup> (1 338 m<sup>3</sup>)

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de SEVIGNACQ, **du 5 juillet 2013 au 5 août 2013** inclus sauf prorogation, afin que les personnes intéressées puissent en prendre connaissance sur place pendant les heures d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et consigner éventuellement leurs observations sur le registre ou les adresser par écrit à la mairie, siège principal d'enquête, au nom de M Michel DABADIE, directeur général de l'agence nationale pour l'emploi en retraite, commissaire enquêteur désigné par le président du Tribunal Administratif de Pau (dont le suppléant est M. Fernand LAGRILLE, major de gendarmerie en retraite)

M DABADIE sera présent à la mairie de SEVIGNACQ pour y recevoir les observations du public :

Vendredi 5 juillet 2013 de 9h00 à 12h00

Jeudi 11 juillet 2013 de 9h00 à 12h00

Mardi 16 juillet 2013 de 14h à 17h00

Mercredi 24 juillet 2013 de 9h00 à 12h00

Mardi 30 juillet 2013 de 9h00 à 12h00

Lundi 5 août 2013 de 14h00 à 17h00

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

L'avis d'enquête et le résumé non technique sont publiés sur le site internet de la préfecture :

[www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr)

L'étude d'impact sera consultable à la préfecture et à la mairie siège de l'enquête.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance en Préfecture, et en mairie de SEVIGNACQ aux heures normales d'ouverture des bureaux, du mémoire en réponse du demandeur, le cas échéant, et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture pour une durée d'un an.

Fait à Pau  
Le 11 juin 2013  
Pour le préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé : Benoist Delage